Guingamp (22) : un homme d’origine algérienne se disant des “services secrets russes” menace des gendarmes. L’individu, psychotique et multi condamné, convainc le tribunal de… lui donner une peine plus légère

29/03/2024 à 13h25



(…) jugé pour des menaces proférées à l’encontre de gendarmes de Guingamp, alors qu’il affirmait faire partie des services secrets de la Fédération de Russie.

Ce jeune homme né en 2000 en Algérie est arrivé en France à l’âge de trois ans. Il a en partie été élevé par un oncle violent, et a fait une tentative de suicide médicamenteuse à l’âge de 14 ans.

(…) À 17 ans il est hospitalisé en établissement spécialisé. Au sortir, il sera placé en famille d’accueil. L’expert le décrit comme ayant une **personnalité psychotique**, il se sent persécuté et a une **tendance à la mythomanie**. Les relations

avec les forces de l'ordre sont « compliquées », il a un sentiment d'injustice.

Ce praticien conclut à une **altération (et non-abolition)** du discernement chez l'intéressé. (…)

Il se dit aujourd'hui auto-entrepreneur en e-commerce et en gestion d'actif. (…) Il aurait aussi créé une activité de développement d'IA (…)

En mars 2022, le prévenu se rend à la gendarmerie afin de signaler qu'il a été victime d'un cambriolage alors qu'il était incarcéré en fin d'année 2021. (…) Les gendarmes sont sceptiques, le prévenu enchaîne et leur fourni une lettre de son employeur : « La Direction générale des renseignements de la Fédération de Russie ». L'intéressé veut par cette attestation mettre « la pression » sur les enquêteurs.

L'intéressé explique qu'il n'est pas pris au sérieux par les gendarmes de Guingamp et lance un ultimatum. « Nous sommes le 16 janvier, si je n'obtiens pas de réponse d'ici le 21 janvier je ferai justice moi-même. » (…) « le gendarme qui s'est moqué de moi paiera personnellement » (…)

Huit mentions figurent au casier judiciaire du prévenu, des vols, mais également quatre ports d'armes de catégorie D et aussi l'achat de cartouches de 9 mm.

Le ministère public requiert une peine de 12 mois d'emprisonnement avec sursis probatoire renforcé de deux ans ainsi qu'une interdiction d'entrer en contact avec le gendarme victime.

À défaut d'avocat, c'est le prévenu lui-même qui plaide pour sa défense, et il n'y va pas par quatre chemins : « Je refuse totalement le sursis probatoire renforcé, j'ai quitté la région. Plus je m'éloigne de la justice mieux je vais. Je trouve aussi excessifs les 1 000 euros demandés par le gendarme. »

Après délibération, **le tribunal suit en partie la plaidoirie du prévenu**, l'intéressé est condamné à 210 heures de **travaux d'intérêts généraux**, **le montant des dommages et intérêts est revu à la baisse** à hauteur de 400 euros.

Actu.fr